



ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **MARDI, 6 AVRIL 2010 À 19 h 30.**

01 - Ordre du jour

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

02 – Déclaration / Proclamation

02.01 Dépôt du rapport à l'égard du financement des partis politiques municipaux, des candidats indépendants et sur le contrôle des dépenses électorales, tel que préparé par la trésorière.

03 – Consultation publique

Consultation publique concernant les projets de règlements suivants : (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*)

03.01 PC-2495A-253-PD1 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire ayant pour objet la création d'une nouvelle zone portant le n° Ra374 à l'égard de la propriété située au 114, avenue Empress.

03.02 PC-2495A-254-PD1 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement aux empiètements permis dans les marges minimales pour les zones résidentielles et d'appartements.

03.03 PC-2495A-255-PD1 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone Ra291 (secteur de l'avenue de Compton Crescent) quant aux marges latérales minimales requises.

05 – Période de questions

10 – Réglementation

10.01 Déposer un avis de motion relatif au projet de règlement modifiant le règlement de construction 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un cabanon de 160 pieds carrés (14,8 mètres carrés) sans dalle de béton ou sans fondations permanentes sur le lot 2 529 633 (zone Ra307 – 300, avenue Saint-Louis), en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

10.02 Déposer un avis de motion relatif au projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2495A de l'ancienne Ville de Pointe-Claire sur les règles relatives aux haies dans les zones résidentielles, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

10.03 Déposer un avis de motion relatif au projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2495A de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

10.04 Déposer un avis de motion relatif au projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2495A de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de créer de nouvelles distances minimales pour les piscines, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

- 10.05 Déposer un avis de motion relatif au projet de règlement sur le plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire, lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance du conseil.
- 10.06 Adopter un premier projet de règlement n° PC-2495C-68-PD1 modifiant le règlement de construction 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un cabanon de 160 pieds carrés (14,8 mètres carrés) sans dalle de béton ou sans fondations permanentes sur le lot 2 529 633 (zone Ra307 – 300, avenue Saint-Louis).
- 10.07 Adopter un premier projet de règlement n° PC-2768-PD1 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire.
- 10.08 Adopter un second projet de règlement n° PC-2495A-253-PD2 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire ayant pour objet la création d'une nouvelle zone portant le n° Ra374 à l'égard de la propriété située au 114, avenue Empress.
- 10.09 Adopter un second projet de règlement n° PC-2495A-254-PD2 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement aux empiètements permis dans les marges minimales pour les zones résidentielles et d'appartements.
- 10.10 Adopter un second projet de règlement n° PC-2495A-255-PD2 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone Ra291 (secteur de l'avenue de Compton Crescent) quant aux marges latérales minimales requises.
- 10.11 Adopter le règlement n° 1495-24 modifiant le règlement n° 1495 concernant les nuisances.
- 10.12 Adopter le règlement n° PC-2767 de contrôle intérimaire.
- 10.13 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au lot P50, avenue Sainte-Anne (L. Beausoleil) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*) :
- a) la création d'un nouveau lot avec une largeur frontale de 10,3 m (33,7') sur l'avenue Saint-Joachim, au lieu de la largeur minimale de 12 m (39,3');
 - b) la création d'un lot résiduel sur l'avenue Sainte-Anne d'une superficie de 235 m² (2529 pi²) au lieu de la superficie minimale de 290 m² (3022 pi²);
 - c) la construction d'un bâtiment sur l'avenue Saint-Joachim d'une largeur de 7.3 m (24') au lieu de la largeur minimale requise de 8.2 m (26.9');
 - d) un taux d'implantation de 45% au lieu du taux maximal permis de 40%, pour la maison existante et son futur garage sur l'avenue Sainte-Anne.
- 10.14 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison située au 120, avenue Prince-Edward (F. Ouimet et D. Cervetti) (règlement 2628-9).
- 10.15 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un deuxième étage au 101, avenue Dieppe (A. Bala)(règlement 2628-9).
- 10.16 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un agrandissement au 197, avenue Coolbreeze (S. Orthwein et C. Muzard) (règlement 2628-9).
- 10.17 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison située au 154, avenue Broadview (Y. Ares et J. Morissette) (règlement 2628-9).
- 10.18 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un agrandissement au 139, avenue Broadview (M. Lavertu, J. Désilets, J.P. Lavertu et L. Larose) (règlement 2628-9).

- 10.19 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison située au 30, avenue Sainte-Anne (L. Beausoleil et M. Léger) (règlement 2628-9).
- 10.20 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux rénovations extérieures pour la maison située au 17, avenue Claremont (A. Barkun et H. Hansen) (règlement 2628-9).
- 10.21 De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison au 138, avenue Dieppe (S. Langdon et D. Blonska) (règlement 2628-9).
- 10.22 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à des rénovations extérieures pour l'immeuble situé au 12, Place de la Triade (IGA Extra) (règlement 2628-10).
- 10.23 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'aménagement paysager pour l'immeuble situé au 10, boulevard des Sources (3762904 Canada inc.) (règlement 2628-9).
- 10.24 Approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 23 mars 2010.

20 – Administration et finances

- 20.01 Accorder un soutien financier de 650\$ à l'organisme «The Low Vision Self-Help Association».
- 20.02 Acheter un espace publicitaire de 500\$, soit la commandite d'un trou, à l'occasion du tournoi de golf organisé par le Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'île.
- 20.03 Acheter un espace publicitaire de 293,48\$ dans le programme souvenir du tournoi annuel du Club de hockey les Anciens de Pointe-Claire.
- 20.04 Acheter un espace publicitaire de 150\$ dans le programme du 17^e «Annual Garden Tour» du Parrainage Civique de la Banlieue Ouest.

30 – Contrat

- 30.01 Octroyer un contrat de 153 594,66\$ pour la fourniture et la livraison de mélanges bitumineux pour l'année 2010 à la société «La Compagnie Meloche inc.» (appel d'offres PT100000).
- 30.02 Octroyer un contrat de 53 252,16\$ pour la fourniture et la livraison de divers types de béton ciment pour l'année 2010 à la société «Unibéton, une division de Ciment Québec inc.» (appel d'offres IT100005).
- 30.03 Octroyer un contrat de 1 390 348,54\$ pour l'élargissement de l'avenue Holiday, entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Davis à la société «Les Entreprises Canbec Construction inc.» (appel d'offres PG100002).
- 30.04 Octroyer un contrat de 48 423,37\$ pour le remplacement des unités CVC n^{os} 1 et 2 sur la toiture de la Bibliothèque centrale à la société «Aero Mécanique Turcotte inc.» (appel d'offres IG100000).
- 30.05 Créer un comité et approuver les critères de sélection relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'auscultation et le diagnostic d'une partie du réseau d'égouts à l'aide d'une caméra à téléobjectif.
- 30.06 Octroyer un contrat de 80 750,77\$ pour l'installation de quais flottants préfabriqués au club de canoë à la société «Structure Marine Anarco inc.» (appel d'offres IG100001).
- 30.07 Octroyer un contrat de 129 806,25\$ pour des services professionnels d'une firme de conseillers pour le projet d'aménagement d'une surface sportive synthétique et la construction d'un terrain naturel au Parc Terra Cotta à la société «Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés / NACEV Consultants inc.» (appel d'offres PG100001).

50 – Ressources humaines

- 50.01 Approuver la permanence de M. Vincent Rebselj au poste de Surintendant – Service de l'ingénierie et du traitement de l'eau, à compter du 5 avril 2010.

60 – Varia

- 60.01 Adopter une résolution d'appui à la Ville de Montréal-Est pour éviter la fermeture de la raffinerie Shell.

70 – Levée de la séance